

## **Prés de Vaux - Reconquête du Grand Site des Prés de Vaux au Port Fluvial - 1<sup>ère</sup> phase de travaux : aménagement de la pointe du site - Etude pour la définition du projet de reconquête du Grand Site - Demande de subventions**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le Grand Site des Prés de Vaux au Port Fluvial est en attente d'un projet de reconversion. Depuis quelques années, les programmes ATSR et CITE ont permis d'accompagner la Ville de Besançon pour les premières étapes de l'aménagement de ce site, et notamment pour l'acquisition et la démolition d'un certain nombre de propriétés (Baurand, SPAC, ...).

Aujourd'hui, les réflexions et décisions prises par plusieurs collectivités amorcent pour ce Grand Site, la résorption de la friche industrielle et son changement de vocation. L'objectif des collectivités de constituer sur ce Grand Site, un pôle culturel, récréatif et de loisirs se concrétise sur le Port Fluvial avec le Fonds Régional d'Art Contemporain et la halte fluviale, sur la partie aval du site des Prés de Vaux avec la SMAC et les aménagements des espaces publics de cette pointe. La valorisation du Doubs et de ses berges reste le fil conducteur de toute opération.

### **I - Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux : les aménagements extérieurs en pointe du site des Prés de Vaux**

L'aménagement des espaces extérieurs en pointe du site des Prés de Vaux constitue une seconde étape dans le changement d'image et d'usage du site après l'étape de démolition des établissements Bolloré, Burdin-Bossert et Baurand.

Les travaux prévus sur les espaces compris entre la passerelle piétonne (ancien pont ferré) et le site Supérieur permettront de créer des espaces publics de qualité sur ce site, en face de la Citadelle et du faubourg Rivotte et en accompagnement de l'équipement de la SMAC.

Cette tranche de travaux (sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon) prévoit l'aménagement des berges sur ce linéaire d'environ un demi kilomètre, en attendant de pouvoir poursuivre jusqu'au barrage de la Malate. L'aménagement paysagé de tout cet espace public intégrera également les abords immédiats de la SMAC ainsi que les aménagements nécessaires à son fonctionnement (stationnement, cheminements, accès,...).

Le coût prévu des travaux a été estimé à 668 900 € HT (800 000 € TTC). Cette opération s'inscrit dans le programme ATSR au titre de la reconversion des friches industrielles et dans le Contrat CITE pour l'axe «favoriser la mutation qualitative des espaces économiques». Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

Part Etat (ATSR)	115 000 €
Part Département (CITE 2006 et 2007)	190 250 €
Part Région (ATSR)	220 152 €
Part Ville (dont TVA à sa charge)	<u>274 598 €</u>
TOTAL TTC	800 000 €

### **II - Lancement d'une étude pour la définition du projet de reconquête du Grand Site**

Une première étude datant de 2000 avait permis de fixer les grandes intentions de la reconquête. L'élaboration du Plan de Prévention du Risque d'Inondations engagée depuis 2003 a suspendu cette réflexion. Cependant, et même si ces intentions seront à reconsidérer en fonction des règles d'occupation du sol issues du PPRI, l'ambition reste identique et a fixé notamment l'orientation de la reconversion à travers des vocations de loisirs et récréatives, enrichies par une nouvelle vocation culturelle. La première tranche de travaux et les projets sur le Port Fluvial constituent ainsi une première étape.

A partir des résultats du PPRI (attendus prochainement), il faudra réengager rapidement une étude afin de disposer d'un projet global sur tout le périmètre du Grand Site.

L'objectif de cette étude est double :

- gérer une stratégie d'aménagement sur le long terme tout en permettant une flexibilité sur du court terme,

- disposer d'un projet global suffisamment précis sur lequel justifier d'une Déclaration d'Utilité Publique pour la maîtrise du foncier restant, à savoir la Copropriété Physenti et la SAMGRP.

Un groupe de pilotage partenarial a été constitué en 2002. Il est composé de l'Etat, la Région, le Département, la CAGB, la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Chambre de Métiers du Doubs, la DRIRE, VNF et l'ADEME.

Ce groupe de pilotage a suspendu son activité suite à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondations par l'Etat. Il sera amené à se mobiliser pour cette nouvelle étape de constitution du projet de reconversion.

Le coût estimé de l'étude a été fixé à 290 000 € HT (346 840 € TTC). Cette opération s'inscrit dans le programme ATSR au titre de la reconversion des friches industrielles et dans le Contrat CITE pour l'axe «favoriser la mutation qualitative des espaces économiques».

Le plan de financement prévisionnel pour cette étude s'établit donc comme suit :

Part Etat (ATSR)	95 300 €
Part Département (CITE)	72 500 €
Part Région (ATSR)	64 200 €
Part Ville de Besançon (dont TVA à sa charge)	<u>114 840 €</u>
TOTAL TTC	346 840 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la démarche de projet,
- décider le lancement des études,
- solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département du Doubs, ainsi que de tout autre partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- inscrire le montant de ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives aux chapitres 13.824.1321/1322/1323/1328.95010.30100 et 13.824.1321/1322/1323/1328.6005.30300.

«**M. LE MAIRE** : Michel, tu voulais peut-être dire un mot sur ce projet important ?

**M. Michel LOYAT** : Très brièvement dire tout d'abord que cette délibération, nous aurions aimé la présenter il y a deux ans, voire un peu davantage. Nous aurions aimé la présenter d'abord parce que la reconquête de ce site nous tient à coeur et je crois pouvoir dire nous tient tous à coeur au Conseil Municipal de Besançon, et également parce que nous avons tout intérêt naturellement à bénéficier dans les temps des crédits Avenir Territoire Saône Rhin. D'ailleurs dans l'intitulé de la délibération peut-être aurait-on pu mettre en gros Avenir Territoire Saône Rhin parce que c'est bien un des objets de cette

délibération. Vous avez compris pourquoi nous ne l'avons pas fait il y a deux ans ou deux ans et demi. En 2003, un comité de pilotage partenarial avec la Région, la Communauté d'Agglomération, le Département, l'Etat et VNF, était fixé et nous devions, lors de ce comité, acter le lancement d'une étude, de l'étude proposée ici, d'une grande étude pour la reconquête du site des Prés de Vaux. C'était en 2003. Ce comité n'a pas eu lieu, il a été annulé quelques jours avant parce que nous avons eu connaissance, pas de manière officielle d'ailleurs -sans doute par des groupes techniques- d'une étude, l'étude ISL pilotée par le syndicat mixte Saône - Doubs, étude sur l'inondabilité que tout le monde connaît. Donc à partir de là, on peut dire que pendant deux ans, la réflexion ne pouvait pas avancer. Maintenant le PPRI n'est pas encore élaboré comme vous le savez mais les choses ont quand même avancé et maintenant nous pouvons donc faire cette demande de subvention dans le cadre d'ATSR pour être prêts, dans les mois à venir. Il faut encore avancer par rapport au PPRI mais être prêts disons d'ici la fin de l'année, pour lancer cette grande étude.

Concernant maintenant l'aménagement de la pointe du site, cela vient en accompagnement du concours pour la SMAC, on en a déjà parlé il y a quelque temps.

**M. Pascal BONNET :** Je serai assez bref mais dans la mesure où nous avons, dans le passé, pris position contre la localisation de la SMAC à cet endroit-là, aussi parce que tout n'est pas encore très clair quant aux conclusions du PPRI et quant à vos possibilités d'aménager le site, le fait aussi qu'on répète des études sur ce projet depuis des années, c'est vrai qu'il y a le contexte du PPRI mais on relance l'étude alors qu'on n'a pas encore la réponse. Pour toutes ces raisons on votera contre ce point.

**M. Jean ROSSELOT :** Je partage l'avis de Pascal BONNET. C'est une affaire qui d'un côté nous satisfait, avec un coût pareil d'étude, on devrait arriver à quelque chose et d'un autre côté, je regrette un peu deux choses, la première c'est qu'on ait positionné la SMAC sans avoir un plan global cohérent, la deuxième c'est que l'on se soit fait souffler un petit peu l'initiative parce que c'était vraiment une affaire de ville, cela fait cinq ans qu'on le dit et ce sont d'autres collectivités qui apparaissent sur le front de l'opinion publique en disant voilà, ce sont nos projets, etc. Mais je souscris tout à fait à ce que vient de dire Pascal BONNET.

**M. LE MAIRE :** Je vais dire à Jean ROSSELOT qui ne m'a manifestement pas écouté tout à l'heure, le Président de la Région vous le dira lui-même, que nous ne nous sommes rien fait souffler. Le Président de la Région, en accord avec le Maire de Besançon -c'était une promesse dans le cadre de la campagne régionale- a décidé d'implanter le FRAC de Franche-Comté ici à Besançon. Nous nous sommes rencontrés à de multiples reprises avec nos services respectifs. Je ne peux pas laisser dire que nous nous sommes fait souffler la place par la Région car c'est faux. Renseigne-toi, Jean, tu verras que ce que je dis est vrai, mais cela t'arrange d'un point de vue politique de dire cela. Le Président de la Région te le confirmera, c'est même nous qui avons fourni les plans et la première vice-présidente de la Région peut le dire ici, nous sommes totalement en phase et nous avançons ensemble. Il se trouve que le Président de la Région en a parlé effectivement avec un journaliste qui a écrit que celui-ci voulait lancer un concours mais il n'a pas dit qu'on n'était pas informé. Nous avons toujours travaillé ensemble et j'ai rencontré mardi encore le Président de la Région sur ce sujet-là pour voir comment on allait procéder. Je ne peux pas laisser dire qu'on s'est laissé souffler ce projet parce que l'entrée de Besançon, si elle intéresse le Président du Conseil Régional et je le conçois, elle intéresse bien sûr aussi le Maire de Besançon et je pourrais vous ressortir les premiers dessins que nous avons faits et communiqués à la Région et qui datent d'environ 3 ans donc, depuis qu'on travaille là-dessus. Des études certainement vont être réalisées en commun par la Région, l'Agglomération et la Ville qui confirmeront que nous travaillons ensemble. Quand j'ai lu cela dans la presse, je n'ai pas voulu réagir aux propos de Jean ROSSELOT parce que j'ai pensé qu'il ne fallait pas leur donner trop d'importance et que de toute façon Jean avait dit cela parce que c'est toujours bien qu'il dise quelque chose là-dessus.

**M. Jean ROSSELOT :** Ça fait quand même cinq ans que je monte au créneau.

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas cinq ans que tu montes au créneau, d'abord parce que nous ne sommes pas élus depuis cinq ans, à ma connaissance. On a toujours travaillé là-dessus et dès que Raymond FORNI a été élu et même avant, on en avait parlé. Tu me crois ou tu ne me crois pas mais je comprends que ça t'arrange de dire qu'on s'est fait souffler l'idée, maintenant chacun est en paix avec sa conscience.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Le problème est de savoir si le FRAC était vraiment utile à cet endroit-là, est-ce qu'on ne pouvait pas le faire ailleurs parce que finalement on s'aperçoit aujourd'hui, on le sait depuis un moment, que c'est un endroit particulièrement stratégique et encore dans la Boucle, il n'y a pas énormément d'endroits libres pour des constructions ou autres organisations d'urbanisme au sein de la Ville. Est-ce qu'on ne pouvait pas le construire à l'extérieur, est-ce que ça va donner véritablement un petit plus au centre-ville ? J'en doute.

**M. LE MAIRE** : Ça ne va pas donner un petit plus, ça va donner un grand plus au centre-ville et à la région. D'autre part, il faut que vous sachiez que ces terrains n'appartiennent ni à la Ville ni à la Région, ils appartiennent à VNF, Voies Navigables de France. En plus, c'est un très bon projet.

**M. Michel LOYAT** : On peut naturellement avoir des appréciations divergentes par rapport à la localisation du FRAC, là c'est une décision de la Région. Pour ma part, je trouve que c'est une excellente idée. Ce que je voudrais dire surtout c'est qu'il me semble que depuis plusieurs années j'entends Jean ROSSELOT parler de parking d'entrée de ville sur ce site, pour les Suisses ou les personnes du plateau. Pour ma part, je trouve quand même beaucoup plus fort, sur ce site Port Fluvial, d'avoir un ou plusieurs équipements culturels. Il y a là déjà le Bastion, il y aura l'autre Bastion pour lequel on trouvera plus qu'une utilisation, une identité, une destination le FRAC et probablement le CNR et un aménagement de l'espace, on a véritablement un pôle qui aura beaucoup de force et sera un élément de rayonnement pour le centre-ville.

**M. Jean ROSSELOT** : Juste pour dire que l'un n'est pas incompatible avec l'autre. Il y a de la place, ça peut se concevoir car c'est très grand, au contraire».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission n° 7 et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (le groupe UMP ayant voté contre), décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 20 mars 2006.*